

## Où trouver les sacs officiels :

- Dans les commerces de la région :

- Grands distributeurs
- Epicerie et petits commerces

- Vous pouvez trouver la liste complète des points de vente sur : [www.sacneva.ch](http://www.sacneva.ch)

- 4 modèles de sacs sont à votre disposition :

Contenance	Prix / pièce	Prix / rouleau
17 litres *	Fr. 1.00	Fr. 10.00
35 litres *	Fr. 2.00	Fr. 20.00
60 litres	Fr. 3.40	Fr. 34.00
110 litres	Fr. 6.30	Fr. 31.50

\*Sacs 17l et 35l pour les conteneurs enterrés



# LA TAXE AU SAC

## à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012



## Questions / Réponses

• **Que fait-on des plastiques ?** (bouteille d'adoucissant pour lessive, bouteille pour produits de nettoyage, produits de douche, cosmétique, vinaigre, huile, jouet en plastique, matière d'emballage)...

- On les amène à la déchetterie
- On peut les découper et les mettre dans les ordures ménagères
- On peut utiliser les recharges que l'on trouve fréquemment dans le commerce

• **Pourquoi n'y-a-t-il pas la possibilité de déposer le plastique aux points de collecte ?**

- Il n'y a pas de filière en Suisse pour la récupération du plastique
- Cela revient moins cher de les incinérer actuellement

• **Que fait-on avec le PET ?**

- On le ramène dans les commerces ou à la déchetterie

• **Quels déchets recyclables peut-on amener dans les points de collecte ?**

- Le verre (blanc, vert et brun, les verres bleu, rouge ou autres sont à déposer avec le verre de couleur « verte », le papier, le carton, l'aluminium, le fer blanc. (Dans la plus part des points de collecte pour janvier 2012)

• **Que fait-on avec les huiles ?**

- On les amène à la déchetterie des Plaines-Roches ou aux points de collecte Avenue Edouard-Dubois, Martenet et Nid-du-Crô.

• **Quels déchets sont concernés par le compost ?**

- Restes de cuisine (pâtes, riz), légumes cuits, épluchures, fruits et légumes crus, coquilles d'œufs, marc de café, thé, fleurs et plantes fanées, sapins de Noël, déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, branches et arbustes (en fagots attachés avec une ficelle biodégradable uniquement, longueur max 1,2m et max 20 kg) tonte de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin, litières végétales (paille, copeaux et sciure pour petits animaux)

• **Quels déchets ne sont pas concernés par le compost ?**

- Viande, poisson, os, litière minérale, sable ou gravier

• **Comment faire pour obtenir un conteneur à compost ?**

- Il est à disposition gratuitement au Service de la voirie (1 par immeuble)

• **Je n'ai pas la place pour mettre un conteneur à compost, que faire ?**

- Vous pouvez déposer vos déchets de compost de 7h00 à 12h00 le mercredi dans le conteneur mis à disposition par le Service de la voirie dans les points de collecte déchets recyclables de la rue de l'Oratoire, chemin de la Boine, rue de la Promenade-Noire et à la rue de Prébarreau.
- Amener vos déchets compostables à la déchetterie des Plaines-Roches

• **Est-ce que la tournée hebdomadaire pour le ramassage du compost est-elle maintenue ?**

- Oui, le mercredi pour toute la ville, toute l'année.

• **Mon quartier n'est pas encore équipé de conteneurs enterrés, que dois-je faire ?**

- Comme aujourd'hui, déposer les sacs officiels sur la voie publique les jours de ramassage ou dans les conteneurs sur roulettes de mon immeuble.

• **Mon quartier est équipé de conteneurs enterrés que dois-je faire ?**

- Mettre les déchets dans des sacs officiels de 35 litres maximum dans les conteneurs enterrés de mon quartier.

• **Que faire des déchets de peinture, des produits de traitement toxique, des batteries de voiture, des médicaments, des piles ?**

- Tous ces déchets peuvent être ramenés aux **points de vente** ou à la déchetterie des Plaines-Roches.

• **Quel sera le prix de la taxe de base pour les ménages ?**

- La taxe de base par logement sera de 104 francs par année + TVA, ce montant couvre les frais des infrastructures, du recyclage et du transport.

• **Qu'en est-il pour les personnes à mobilité réduite ?**

- Pour les personnes qui en font la demande, une organisation spécifique est prévue.

• **Qu'y a-t-il de prévu pour les familles ?**

- Les familles ayant des enfants âgés de moins de 3 ans recevront pour chaque enfant et par année 20 sacs gratuits distribués par le contrôle des habitants ou une déduction équivalente sera appliquée sur la taxe de base.

• **Où puis-je poser mes questions relatives aux déchets ?**

- Vous pouvez appeler notre hotline **0842 012 012**

# Ce qui va (encore) à la poubelle

## Bouteille de vinaigre ou d'huile

Ces bouteilles ne sont pas en PET et nuisent à leur recyclage, notamment à cause des restes d'huile et de vinaigre.

## Briques de jus de fruit (ou de lait)

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut pas les mettre au vieux papier.

## Vaisselle cassée

Les objets en porcelaine nuisent au bon recyclage du verre. Vont aussi à la poubelle: les vitres cassées (à cause des traces de mastic) et les miroirs (à cause de la couche métallique réfléchissante).

## Sac d'aspirateur

Pour éviter de diffuser de la poussière dans la pièce au moment du changement de sac, bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.

## Ampoule ordinaire

Composée de métaux et de verre, elle peut aller sans problème à la poubelle - contrairement aux ampoules économes (fluocompactes) et aux tubes lumineux (néons), qui contiennent de l'électronique, des gaz et des poudres fluorescentes toxiques. Les ampoules LED ne doivent pas aller à la poubelle.

## Litière du chat

Surtout pas dans les WC: les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. La plupart des installations de compostage préfèrent ne pas les avoir non plus (pour des raisons techniques).

## Enveloppe pour photos

Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Et le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.

## Papier et carton souillés

S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier (mais pas les emballages de surgelés).

## Emballages en plastique

Les plastiques ne sont pas récupérés, sauf les bouteilles de boissons en PET et les emballages de produits laitiers en PE (repris seulement dans certains commerces).

## Chiffon souillé et vieille basket

Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des conteneurs de récupération. Mais s'ils sont souillés (graisse, peinture, etc.), leur place est dans la poubelle.

## Déchets composites

Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un «déchet composite». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.

## Le dépôt de déchets sauvages est illégal, il sera sanctionné

Des contrôles réguliers seront effectués et les contrevenants seront amendés.

## Les feux de cheminée et les feux sauvages de déchets sont interdits

1kg de déchets brûlés dans la cheminée pollue autant que 10 tonnes de déchets brûlés en usine d'incinération.

## Ne rien jeter dans les toilettes, ni dans l'évier

Une très petite quantité d'huile pollue une très grande quantité d'eau.

## Bienvenue à la déchetterie des Plaines-Roches

La déchetterie est accessible gratuitement aux habitants de la ville de Neuchâtel et des communes partenaires: **Auvernier, Corcelles-Cormondèche, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Peseux, Fontaines, Valangin et Rochefort.**

## Heures d'ouverture

(nouvel horaire dès le 01.01.2012)

Lundi à vendredi: 08h30-12h00 - 13h30-18h00

Samedi: 08h30-16h00

e-mail: [dechetterie.plaines-roches@ne.ch](mailto:dechetterie.plaines-roches@ne.ch)

Les artisans et commerçants sont priés de s'annoncer à la réception où les tarifs et règles de tri leurs seront communiqués